L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Est établie à l'encoignure des rues de Chartres et St-Louis, en face de la Bourse.

CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le bateau à vapeur fin marcheur, **MICHIGAN**, capitaine J. Hart, ayant la moitié de son chargement prêt à aller à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
2 déc 28 et 29, Nouvelle Levée

AVIS A MESSRS. LES HABITANS DU BAS DU FLEUVE.

Le bateau à vapeur **DELTA**, capitaine Sheridan, va être employé comme packet régulier de la Nlle-Orléans jusqu'à Plaquemines; il prendra du fret et des passagers pour la côte, et partira de la Nouvelle Orléans, les samedis, et mercredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

J. DAVIS.

POUR VICKSBURG, WANDERER,

Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur bien connu **WANDERER**, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagé, et allant à bord et partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à

L. S. WATERS & Co,
No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.
14 septembre

POUR PASCAGOULA.

Le bateau à vapeur **WABASH**, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Baies de St. Louis, de Béloxi, et à tous les débarcadères intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à

6 août—1m J. B. BYRNE.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur **CORSAIR**, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi un quart, avec la malle des Etats-Unis; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

POUR LA MOBILE, (Par le fleuve.)

Ligne de paquebots de la Nouvelle-Orléans à la Mobile.

Les goëlettes formant cette ligne, partiront de la Nouvelle Orléans tous les quatre jours, à commencer du 1er. décembre prochain, savoir:

La Goëlette FANNY, capitaine Andrew, 1er. décembre,
" CORINE, " Crocker, 4 "
" CORA, " Carstein, 8 "
" SARAH, " Stark, 12 "
" " " 16 "

Les goëlettes susdites sont toutes de première classe, construites expressément pour ces voyages et sont sous le commandement de marins expérimentés. Elles seront en tout temps remorquées pour monter ou descendre le fleuve, et la plus grande exactitude sera observée dans leurs jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
13 nov rue Poydras, No. 12

A VENDRE.

La goëlette **ECLIPSE**, de 56 tonneaux, par
J. LE BLANC & CO,
4 déc 103, rue Royale.

POUR LA HAVANE.

La polacre bien connue, **VIZCAINA**, capit. Canal, ayant tout son chargement prêt, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à

M. DEL ACEBO,
3 déc rue St. Louis, No. 36

Pour St Yago de Cuba, Puerto Rico, Trinidad ou Nuevitas.

Le beau brick espagnol **VENUS**, capitaine Hernandez, est prêt à recevoir un chargement et les passagers pour quelconque des dits ports. On offre de beaux emménagemens aux passagers. S'adresser à

GARCIA, BUYO & Co,
2 déc No. 34, rue Ste. Anne.

POUR TAMPICO, (le 4 courant.)

La goëlette A I **CREOLE**, doublée et chevillée en cuivre, capitaine R S Gird, partira jeudi, 4 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou à

HARRISON, BROWN & Co,
2 déc 117, rue Royale.

POUR ST. YAGO DE CUBA.

Le brick fin voilier et doublé en cuivre **ST. ROMAN**, capitaine Salva, ayant les deux-tiers de son chargement engagé, partira sans faute la fin de la semaine prochaine. Pour le reste du fret et passagers, s'adresser à

GARCIA, BUYO & CO,
29 nov Rue Ste. Anne, No. 34.

POUR TAMPICO.

Le brick bien connu **GENERAL SANTA-ANNA**, capitaine Vanslavoren, est en chargement pour le dit port, il prendra un fret de 200 barils environ, et des passagers. s'adresser à

M S CUCULLU, LAPEYRE & Co

A FRETER.

La jolie goëlette **EXPRESS**, ayant été reparée à neuf, avantageusement connue, sera frétée pour n'importe quel port du Mexique, Antilles ou Côte Ferme. Pour les conditions, qui seront raisonnables, s'adresser au capitaine Dupeyre, ou à

Pre. LAFAYE,
27 nov rue Royale, No. 87

POUR MATANZAS.

La goëlette **SAN LUIS**, Capitaine Gastrina-go, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira jeudi prochain. Pour fret de 30 barils ou passage, s'adresser à

25 nov S. PRATS & Fils.

POUR LA HAVANE.

Le brick espagnol, fin voilier, **PAR**, capitaine Pons, ayant la moitié de son chargement engagée partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à S. PRATS & Fils,
25 nov rue Ste. Anne no. 56

POUR LE HAVRE.

Le navire **SENATOR**, A no 1, très bon voilier, doublé en cuivre est maintenant en chargement, et sera prêt à faire voile sous peu. Pour le fret de 200 balles, s'adresser à

THEODORE NICOLET & Co.
No 26, rue Bienville.

POUR TAMPICO.

La goëlette américaine, bonne voilière, **HALCYON**, capitaine William Williams, est prête à recevoir du fret, et fera voile pour le dit port, la semaine prochaine. Pour fret ou passage, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser à bord, en face de la rue Conti, ou à

E. J. FORSTALL & Co.
rue Royale, No. 153.

POUR MARSEILLES.

Le A 1 brick **FLORA**, capitaine Carnick, est prêt à recevoir un chargement pour le dit port. Il peut porter environ 800 balles. Pour fret ou passage, s'adresser à

E. J. FORSTALL & Co.

A LOUER—

Un grand magasin en briques, [illegible] rue Tchoupitoulas, entre les rues Girod et Julia. Possession sera donnée immédiatement.

Aussi: Un grand bureau au-dessus des magasins Nos. 28 et 29, Nouvelle Levée. Pour les termes, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
29 et 29, Nouvelle Levée

A LOUER

PLUSIEURS MAGASINS, rue de la Levée, entre la rue Bienville et de la Douane.
[6 nov] B MARIGNY.

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co., offrent à vendre: 60 sacs café nouveau, en débarquement du brick Alejandro; 450 sacs vieux café en magasin; 20 barils Amandes; 20 balles tabac en feuille; (Vuelta Abajo); 400 milliers de Cigarres de toutes descriptions.

22 nov 27, rue Toulouse

SALLE D'ASSEMBLÉE, DE LEGE',

A l'encoignure des rues Camp et Poydras, près du Théâtre Américain.

LE soussigné informe respectueusement le public, qu'il a pris le haut de cette maison, où se trouvent une superbe et spacieuse salle de bal, une salle à souper, des chambres de toilettes pour les dames et les cavaliers, un assortiment convenable pour le dépôt des chapeaux, manteaux, &c., et aussi un superbe restaurant et une buvette.

En faisant respectueusement cette annonce au public, il ajoutera qu'il est sur le point d'engager un orchestre choisi, et qu'il pourra donner au moins une fois par semaine des bals publics.

Les cavaliers qui désireraient donner des bals de société, sont invités à s'adresser à lui, à la salle susdite, où tous les préparatifs nécessaires pourront être faits immédiatement.

Ses prix seront aussi modérés que ceux d'aucun autre établissement de ce genre dans cette ville; et il espère par son zèle et son activité mériter l'encouragement d'un public généreux toujours prêt à récompenser les peines et les soins de ceux qui cherchent à lui plaire.

Son académie de Therpsicore pour les demoiselles et les jeunes cavaliers, sera tenue au même établissement, dans un salon particulier, décoré élégamment, [illegible] danses en usage dans ce pays, il enseignera [illegible] les *Mazurks* et toutes les nouvelles danses [illegible] italiennes.

Le soussigné ne pense pas qu'il soit nécessaire de rappeler à Messieurs les habitans de la Louisiane les avantages que la jeunesse retire du bal et qu'il professe, il se bornera à la simple remarque que la danse donne de la grace, de l'activité, qu'elle conserve la santé, et faire acquérir le bon ton, si agréable dans les sociétés.

La première réunion publique sera annoncée dans les gazettes.

Des lettres d'invitation particulière pour les Dames, seront envoyés d'avance, à leur demeure, et aucune autres que celles qui auront reçues des billets ne seront admises. Les cavaliers qui désireraient obtenir des invitations pour les Dames pourront s'adresser au soussigné.

3 déc—1m J. C. LEGE.

EXTERNAT
DE JEUNES DEMOISELLES.

TENU PAR M. & MDE. MONTILLY,

Rue Saint Louis, maison de M. Leprêtre, No. 82, entre Royale et Bourbon.

LES classes seront dirigées par Mde. MONTILLY aidée par sa fille aînée.

Cet établissement qui sera ouvert à partir du 15 novembre prochain, se trouvant dans le centre de la ville, met les parens à même de profiter des nombreux avantages que leur offre Mde. Montilly.

Le cours des études de l'Externat comprendra:
La Lecture,
L'Ecriture,
L'Arithmétique,
La Langue Française,
La Langue Anglaise,
Littérature { française / anglaise
La Rhétorique et la versification,
L'Histoire ancienne et moderne,
Géographie descriptive et historique,
Chronologie,
Mythologie.

CONDITIONS.

Prix de l'Externat, $6 par mois, papier, plumes, livres &c., payés à part.

ETUDES ADDITIONNELLES:

Piano,	$10
Chant,	10
Langue Espagnole,	4
Dessin,	5
Danse,	7

M. Montilly, professeur de piano, connu dans ce pays depuis dix ans par les écolières remarquables qu'il y a faites, donnera des leçons de musique dans l'institution et en donnera également dans les maisons où il sera appelé.

M. DuGerry, aussi depuis 10 ans à la Louisiane, donnera des leçons de dessin et se rendra chez les personnes qui voudraient utiliser ses talens.

Mde. Montilly s'efforcera de mériter ici, les suffrages qu'elle a déjà obtenus à Paris et à Moscou.

Tous les maîtres demeurant dans la maison, les parens peuvent être sûrs de la plus grande exactitude dans les leçons.

Les jeunes demoiselles qui désireraient prendre des leçons de musique, de dessin, de danse ou d'espagnol sans suivre les classes, en recevront aux prix fixés ci-dessus.

Les classes seront ouvertes depuis 9 heures du matin, jusqu'à 5 de l'après midi. 24 oct

Pour les informations, s'adresser chez Mrs. Fs. Canonge, P Soulé, Labatut, Jh. Dorenai et J. B. Labranche.

MR. MORTILLY, élève du Conservatoire de Musique à Paris, et professeur de Piano depuis dix ans dans ce pays, connu dans les paroisses Jefferson et St. Charles, par les élèves *distinguées qu'il y a faites*, et habitant maintenant la Nouvelle Orléans, offre ses services aux personnes qui voudraient prendre des leçons de Piano. S'adresser chez lui, rue St. Louis, No. 82, maison de M. Leprêtre, entre Royale et Bourbon.

3 nov—20 3m

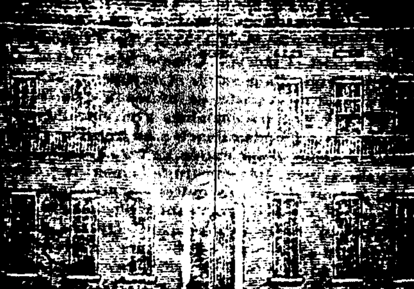

PENSION COMMERCIALE AMÉRICAINE.

LE soussigné annonce avec plaisir aux messieurs de cette ville, qu'il vient d'établir avec élégance un établissement, rue Toulouse, No. 30, pour recevoir des Pensionnaires. Il offre à louer plusieurs jolies chambres garnies.

Nota. Dans cet établissement, on parle français, anglais et espagnol.

18 nov—14 F. LEBLEUX.

Bureau de la Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 3 Nov. 1834.

LES souscripteurs au fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane sont prévenus que tous les titres et documens requis par les conseillers légaux de la dite Banque, devront être fournis par les dits souscripteurs dans le délai de trente jours pour la ville et soixante jours pour la campagne; à défaut de quoi ils seront considérés comme renonçant aux droits et priviléges provenant de leur souscription. Par ordre de la Direction,

4 nov—30 J. BERTRAND, caissier

LES soussignés, entrepreneurs de bâtimens, s'étant associés sous la raison de "Fernandez et Starr," depuis le 17 de ce mois, ont l'honneur d'offrir leurs services au public. Les personnes qui désireraient les honorer de leur confiance, voudront bien s'adresser au No. 86, de la rue St. Anne, ou à l'encoignure des rues Moreau et Esplanade. Jos. M. FERNANDEZ,

27 nov—10 THOMAS STARR.

CAFÉ DE LA HAVANE—200 sacs Café de la Havane, en débarquement du brick Sol de Pentales, et à vendre par

27 nov A. QUERTIER & BOUTIN.

IL a été conduit à l'écurie de Mr. V. Millet, encoignure des rues St. Louis et Bourbon, un beau **CHEVAL** sorrel, front blanc, les deux pieds de devant de couleur jaune clair. Le propriétaire du dit cheval est prié de venir le réclamer en payant les frais.

4 déc—3

JUMENT EPAVE.

IL a été arrêté mercredi soir, à 7 heures, une **JUMENT** bai, à crinière et pieds noirs; elle avait une selle sans bride. Le propriétaire est prié de venir la réclamer, à l'encoignure des rues Français et Victoire, faubourg Marigny, en payant les frais.

28 nov

J. P. LASSERRE, fabricant d'instrumens de chirurgie, coutelier, fait des couteaux à lame d'or ou d'argent et autres; répare tout ce qui a rapport à son art; repasse avec le plus grand soin les razoirs, bistouris, lancettes et autres instrumens à tranchant délicat.

Il espère obtenir par les soins qu'il portera à ses travaux la protection qui lui a été prodiguée à Paris, où une médaille d'argent lui a été accordée par la Société Royale Académique des Sciences.

Sa demeure est rue Royale, no. 140, entre Toulouse et St. Louis. 29 nov—1m

A VENDRE par le soussigné, CHASSIS, PORTES A CHASSIS, et PORTES extérieures de toutes dimensions; aussi POILS A PLATRER et bonne CHAUX DE PIERRE, CLAIRE VOIES pour entourer des jardins ou des jardins, à des prix modérés. Aussi, un bon petit CHEVAL de selle, gris de fer, créole et allant à l'amble. S'adresser au No. 35 rue Tchoupitoulas.

18 oct—1m LOUIS A. LEMONNE.

3 Pipes Eau de Vie française, récemment débarquées et à vendre par THEODORE NICOLET & Co.
22 nov No. 26, rue Bienville.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

Succession de Vve. Charles de Morant.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, en date du [illegible], il sera vendu le vendredi, 2 de Janvier 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés suivantes provenant de la dite succession, savoir:

Un Terrain situé rue Dauphine, entre les rues St. Philippe et Ursulines, ayant environ 30 pieds de face sur rue Dauphine, sur environ 80 pieds de profondeur, ensemble une maison en mauvais état et une cuisine en briques qui se trouve dessus.

Un nègre américain nommé Moses, âgé de 26 ans, bon charretier.

Une négresse nommée Gracieuse, âgée de 50 ans, cuisinière.

Une négresse nommée Angélique, âgée de 50 ans, pâtissière, ayant une taie à l'œil.

22 actions de la Banque de Cité.

8 actions de la Chambre d'Assurance de l'Ouest.

Conditions: le terrain payable à 1 et 2 ans, les esclaves payables en Mars 1835, et les 22 actions de la Banque de Cité, ainsi que les 8 actions de la Chambre d'Assurance de l'Ouest, payable, comptant; les billets devront être endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement et faits par coupons à la convenance des héritiers.

1 déc—11,2ps.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Vente de Propriétés par des Syndics.

SAMEDI, 6 Décembre prochain, il sera vendu à l'encan, à midi, à la Bourse, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres.

En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District dans la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, et à la requête de Messieurs J. W. Zacharie et William Tufts, syndics des faillites de Tufts & [illegible] et de William Tufts, les propriétés suivantes qui ont été abandonnées par les susdits faillis aux syndics ci-dessus nommés, au profit de leurs créanciers.

PLACE LAFAYETTE.

Le lot où est bâtie une belle maison en briques à trois étages dans la rue du Sud, jusqu'à la rue Girod, sur une profondeur de 149 pieds 8 pouces, et mesurant 24 pieds 8 pouces sur la rue Girod borné d'un côté par la propriété de C. H. Cook, et de l'autre par celle de M. Paulding; la maison s'est achevée que depuis un an; elle a été construite dans le meilleur goût; elle contient deux chambres, sur le rez de chaussée, deux papeteries, deux salles, trois chambres à lit, avec deux cabinets, deux chambres à lit sans cabinet, et une salle au premier étage.

Il y a par derrière une bâtisse à deux étages qui contient un cellier, une cuisine, une chambre à laver, des latrines, au rez de chaussée, et en haut, trois chambres et des latrines.

Les salles ont d'élégantes chambranles de marbre égyptien, des grillages en cuivre et de belles plaques; les pommeaux et les montures de portes sont du plus pur argent. Le plâtrage des salles et des chambres est séparé par un garni de la muraille, et ne peut prendre l'humidité.

Sur le derrière de la maison, il y a une gallerie au second étage et une autre au troisième, de huit pieds de large; sur la rue Girod il y a un édifice de bois qu'on pourrait convertir en une écurie, à peu de frais.

Dans la cour il y a une grande citerne, contenant plus de deux mille gallons d'eau, et un puit, auquel on a ajouté une pompe en cuivre.

La banquette, le corridor, les chambres du rez de chaussée, de l'édifice de derrière, et la cour, à l'exception d'un petit morceau de terre qu'on a réservé pour une pelouse ou un jardin sont pavés des meilleurs pierres d'Inkskin; il y a aussi des clochettes dans la maison.

Cette propriété, située dans une des parties de la ville où il se fait le plus d'améliorations, est vraiment l'acquisition à faire par ceux qui désirent trouver une résidence commode, dans une situation saine et agréable à quelques minutes de marche de la rue de Canal, c'est une occasion qui se présente rarement.

Aussi, un beau morceau de terre, à environ 4 milles de la ville, sur la rive droite du fleuve, paroisse Jefferson, contenant deux arpens de face à la grande route, sur cinq de profondeur formant un parallélogramme rectangulaire avec tous les droits à la batture qui est à présent formée ou qui peut se former par la suite sur cette terre. Cette propriété est bornée d'un côté par celle de feu Charles F. Visinier, et de l'autre, aussi bien que par derrière, par l'habitation de Louis C. Dejery.

Sur cette propriété se trouve une maison de résidence, et sur la batture, un magasin, qui se louait ordinairement trois cents piastres par an; toute la propriété est à présent sous bail, pour 400 piastres par an, mais le bail expire en mars prochain; la propriété sera vendue sujette au dit bail; il n'y a pas à douter que le loyer rapporterait l'année prochaine de 5 à 600 piastres. Cette propriété est près de la route du Barataria, menant aux lacs, et le peu de distance qui la sépare de la ville doit beaucoup en accroître la valeur en peu de temps.

Aussi un morceau de terre de cinq arpens, situé à Spring Hill, près de la Mobile, sur la route publique, à peu de distance du collége, dans une situation saine, méritant l'attention de ceux qui désirent se procurer une agréable retraite pendant les mois de l'été.

Aussi l'esclave Susanne, âgée d'environ 28 ans, et qui demeure depuis six ans dans cette ville, excellente blanchisseuse, repasseuse et plisseuse, honnête et ne buvant pas; elle est souvent malade. Comme c'est une vente de syndic, on n'en peut garantir que les titres.

Aussi 30 actions dans le fonds de la Compagnie d'Assurance des Marchands, sur chacune desquelles il y a 30 piastres de payées. Conditions: Pour la propriété vis-à-vis la Place La Fayette, l'acquéreur se chargera du paiement des obligations suivantes, toutes dues le 8 février 1825. Une de $706. 20, une autre de $706. 25, une autre de $1412 50. Il aura pour la balance 12, 18 et 24 mois de crédit, en fournissant des billets endossés à satisfaction et un hypothèque jusqu'à parfait payement et en garantissant à la satisfaction des intéressés, le payement des obligations susdites desquelles il se charge. Pour la propriété située dans la paroisse Jefferson, l'acquéreur aura 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en fournissant des billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Pour le lot situé à Spring Hill, six mois de crédit en fournissant un billet endossé à satisfaction et hypothèque.

Pour l'esclave Susanne, 6 mois de crédit, en fournissant un billet endossé à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Pour les actions dans les fonds de la Compagnie d'Assurance des Marchands, au comptant.

Les actes de vente se passeront en l'étude de H. B. Cénas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

7 nov

PAR TRICOU & CANONGE.

PAROISSE JEFFERSON—*Cour des Preuves*—En vertu d'un ordre de la dite cour, il sera vendu le Samedi 6 Décembre 1834, à midi, à la Bourse Hewlett, pour le compte de la succession de feu Jean-Marville Harang, la propriété, les actions et les esclaves suivans, savoir:

1o. Beverley, nègre de champ, âgé d'environ 24 ans.

2o. Rosine, âgée d'environ 25 ans, cuisinière et blanchisseuse, ayant l'habitude d'aller marrone.

3o. La belle propriété sur laquelle le défunt faisait sa résidence, située dans le faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, mesurant 103 pieds 2 pouces de face à la rue de la Levée, 309 pieds 10 pouces de face à la rue Seconde, et 126 pieds de face à la rue Rousseau; sur la quatrième ligne qui est parallèle à la rue Seconde en partant de la rue de la Levée, le terrain court sur une première profondeur de 126 pieds deux pouces où il n'a plus que 100 pieds 10 pouces de large, duquel point il court ensuite jusqu'à la rue Rousseau sur une seconde profondeur de 161 pieds; laquelle seconde profondeur 120 pieds de large; le tout se composant des six terrains No. 1, 2, 3, 4, 9 et 10 de l'ilet No. 3 d'après le plan originaire du dit faubourg; ensemble avec la maison de maître en briques, et à étage, cuisine en briques et autres dépendances; conformément au plan qui a été dressé par Benjamin Buisson, voyer de la paroisse Jefferson, le 24 Décembre 1833 et qui sera déposé à la Bourse.

4o. 120 Actions de la Banque l'Union de la Louisiane.

Conditions:—Les esclaves payables à six et 12 mois en billets à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement; les actions payables comptant; de plus l'acquéreur prendra charge de payer à leurs échéances respectives deux billets du défunt de $850 chaque, l'un au 12 Mars 1815 et l'autre au 12 Mars 1836; et il prendra la réversion et l'hypothèque existante pour sûreté de ces mêmes billets en faveur de Mr. Morgan et autres; et la balance à 1 et 2 ans, en billets endossés à la satisfaction de l'administratrice avec hypothèque sur la propriété.

Les actes de vente seront passés devant Théodore Seghers aux frais des acquéreurs, et possession ne sera donnée des esclaves que les billets auront été remis au notaire et acceptés par l'administratrice. 21 oct.

AVIS AUX DAMES.—Bonne rencontre pour le premier de l'an.—Une dame sur le point de partir du pays, offre à vendre à l'amiable, quatre superbes bagues, en diamant de choix, savoir, trois gros solitaires, une belle jarretière, une paire de boucles d'oreilles, deux montres, en or garnis de rubis, une superbe garniture de cheminée et une Psyché. S'adresser, rue Royale, no. 218, entre les rues d'Orléans et Ste. Anne, maison de la fabrique.

1 déc—3f, 3ps.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

LE Bataillon prendra les armes dimanche prochain, 7 du courant, à 8 heures très précises du matin, pour fêter la Ste. Barbe.

Le Bataillon assistera à la grand'messe, où il y aura une quête en faveur des orphelins. Tenue d'hiver, bretelle au fusil, bouquet de [illegible].

Ad. SCHREIBER,
3 déc adjudant major

CAZADORES DE ORLEANS.

La compania tomará las armas el domingo proximo, 7 del corriente, á las 11 en punto de su mañana, en casaca y pantalon de paño, morrion con pompon.

De órden del capitan,
JOSE M. BUSTAMANTE,
3 dec sargento 1o.

GARDES D'ORLEANS,
ATTENTION!

Les deux compagnies prendront les armes dimanche prochain, 7 du courant, à 8 heures du matin, et s'assembleront au lieu ordinaire du rendez-vous, équipement complet, veste et pantalon bleus.

Par ordre du capitaine,
G. CRUZAT, sergent major

Les sergents et caporaux sont invités à se réunir ce soir, chez le capitaine pour traiter d'affaires importantes concernant le corps. 3 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—*Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans*—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—27 Nov. 1834—No. 7755—*James Roach contre ses créanciers*—La cession des biens par le pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu le 12 Décembre prochain, en l'étude de M. Wm. Y. Lewis, notaire public, pour y délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire; et en attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. Par ordre de la Cour.

Bureau du Greffier, 27 Novembre 1834.

28 nov—3 F. BUISSON, Dép. Greff.

ETAT DE LA LOUISIANE—*Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans*—Présent l'hon. Ch. Maurian, juge—*St. Leon contre ses créanciers*—(Pour un atermoiement)—Sur lecture et enregistrement de la pétition et de la cédule, dans cette affaire il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de W. Y. Lewis, not. public, le 13 décembre prochain, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; et en même tems toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Il est de plus ordonné que M. Reynolds y soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la cour

12 nov—9 2ps F. BUISSON, député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier district Judiciaire—No. 11,869—Julien Vienne et Lucien Roussel *contre les créanciers de Julien Vienne, de Lucien Roussel, et de J. Vienne et L. Roussel*—La cession des biens des pétitionnaires ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice des créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Mr. Félix de Armas, not. pub., le Lundi, 22e jour de Décembre prochain, à 10 heures du matin, pour y délibérer sur le contenu de la dite pétition, aujourd'hui enregistrée; et en attendant, toutes poursuites contre leur personnes et leurs biens sont suspendues. Mr. W Hoffman est nommé pour représenter les créanciers absens. Par ordre de l'hon. Charles Watts, Juge de la dite Cour, ce 19e jour de Novembre 1834.

21 nov—3 P. LE BLANC, Dép. Gref

ETAT DE LA LOUISIANE—*Cour de Paroisse*, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—1er. Décembre 1834—No. 7763—Augustin Obiol *vs. ses créanciers*—Sur lecture et enregistrement de la pétition dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dudit pétitionnaire ait lieu le mardi 23 décembre courant, pardevant Mr. La. Féraud, notaire public, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Par ordre de la cour,

2 déc—7,2ps A. PITOT, greffier

MADAME COCHRANE, rue de Chartres, No. 54 au 1er., a l'honneur de prévenir les dames de ses amies, et en général celles de la ville et de la campagne qu'elle a reçu de France et du nord, un grand assortiment de marchandises dans le goût le plus nouveau, consistant en Modes nouvelles;

Chapeaux du matin, chapeaux habillés en velours et en satin, chapeaux de paille, capotes pour dames et pour enfans, petits toques pour enfans,
Soieries de toute espèce pour robes et pour chapeaux,
Manteaux brodés, de drap et autres,
Fourrures en chinchilla, petit gris, etc.,
Polonaises en duvet de cygne,
Bouquets de fleurs et guirlandes,
Schâles cachemir, écharpes, fichus de soie, indienne, mérinos, gants, bourses, lingeries, broderie de toute espèce, souliers français, habillemens d'enfans, poupées, parfumerie, &c. &c. 8 nov

UNE DEMOISELLE FRANCAISE ayant l'habitude de l'enseignement, désirerait trouver, comme institutrice, une place dans une famille, soit à la ville soit à la campagne.

S'adresser pour renseignemens à Mlle Clotilde Bornet maison d'Education, encoignure des rues du Quartier et de la Levée. 1 déc—15fs.

M. S. CUCULLU, LAPEYRE ET Co. offrent à vendre:

60 sacs café vert de la Havane, nouveau;
450 do do de l'ancienne récolte;
25 do do fin vert de Saint Domingue;
20 balles Tabac en feuille (Vuelta Abajo);
500 milliers cigarres de lère. qualité;
Confitures de la Havane, en jarres et en caisses; et quelques colis marchandises sèches, convenables au marché du mexique. 28 nov

LIBRAIRIE

D'ALFRED MORET, Successeur de A. L. BOISMARE
Rue Royale, no. 164.

Paroles d'un Croyant par Lamennais,
Celui qu'on aime, par Rivard,
Le Bourreau de Berne, par Cooper,
Les Sept Frères, par Soulié,
Conspiration des Marmousets, par De Baste,
Julie Fille de Paris, 4 vol.
Le Perruquier du Grand Duc, par De Baste,
Le Négrier, par E. Corbière,
La Clocher de St.-Jacques, par De Baste,
Les Deux Renégats, par De Baste,
Trente Mois de ma Vie, 1 vol 8vo.
Takouhala à Paris, 1 vol 8vo.
Pritchie Shinderhannes, 2 vol 8vo.
Ironie, par Dinocheau, 1 vol 8vo.
Timon Alceste, 1 vol 8vo.
Un Heureux trop tard, par Kéh,
Le Vicomte de Beziers, par Soulié,
Le Magnétiseur, par Soulié,
Marie, par d'Agur,
Elfride, par Fremy,
Les Pélerins du Rhin, par Bulwer, &c.

Un joli assortiment de Livres pour étrennes avec des reliures d'un nouveau genre et ornés de très belles gravures. De jolis calendriers pour 1835, ainsi qu'un grand nombre de livres classiques à l'usage des Pensions. 28 nov—3

LAFAYETTE PORTER-HOUSE.

Rue Bienville, No. 21.

JOHN & W. WEBB, tiennent constamment à leur établissement un assortiment de Bière, petite bière et cidre de New-York de première qualité, qu'ils offrent à bon marché.

300 grosses bouteilles à bière et une grande quantité d'excellens bouchons, à vendre à bon marché. 8 sept

LES soussignés préviennent leurs connaissances et le public, qu'ils ont agrandi et assorti de nouveau leur magasin de comestibles.

Ils offrent à vendre les articles suivants, reçus par les derniers arrivages:

80 demi boites Sardines au beurre,
100 boites do, à l'huile,
50 do. Conserves assorties, } de Colin & Nantes.
25 caisses Cerises à l'Eau-de-vie;

Par le navire Syrien:

2 jarres Saucissons d'Arles; Liqueurs surfines assorties; Absynthe; Saisisons, Fromage de Gruyère, de Hollande, &c

En magasin—Un assortiment de Vins de caisse, Guignolet d'Anger; Kyrsch, Absynthe de Dubied.

Les susdits soussignés tiennent aussi le Café des Citoyens, encoignure Chartres et Toulouse, où l'on sera servi avec diligence et propreté.

On y trouvera toujours dans cette saison du Café à l'eau et au lait, Chocolat, Thé, Punch chaud, &c.

3 déc PASCALET & MICHON.

E. J. FORSTALL & Co., ont reçu par le navire Bolivar, du Havre, les marchandises suivantes choisies exprès pour le marché mexicain, et qu'ils offrent en vente:

13 balles de mousselines imprimées; 15 do imprimées,
1 boite de mouchoirs de Foulard;
1 boite de Rubans, 1 do. de Lacets;
15 do. de Bavettes de 5 fils;
250 do. de Gris de ménages;
5 do. de Guingham;
3 do. de Guingham imprimés.
5 juin Rue Royale.

350 BARRIQUES de Vin, en débarquement du brick Cyrien, de Marseille, à vendre par
F. H. PETITPAIN,
19 nov encoig. Chartres et Toulouse

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

C. G. Ducatel contre ses créanciers et ceux de C. G. Ducatel & Co.

EN vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, dans et pour cette ville et paroisse, en date du 28 août, il sera vendu le 6 Janvier prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés suivantes, abandonnées par lesdits sieurs à leurs créanciers, savoir:

Un Lot de Terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No. 9, de l'ilet No. 66, au plan dressé le 14 juin 1830, par J. Pilié, voyer, et déposé pour minute chez Félix de Armas, notaire; ledit lot de terre mesurant au pied français, 60 pieds de face à la rue Célestine, sur 150 de profondeur, ainsi qu'il se poursuit et comporte, tel qu'il se trouve figuré au plan susmentionné.

Un Lot de Terre, No. 2, dans l'ilet No. 81, au nouveau faubourg Marigny, ayant 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 de profondeur, mesure française, borné d'un côté par le lot No. 1, et de l'autre par le lot No. 3, dans le derrière par le lot No. 16.

Un autre Lot de Terre, No 3, dans le même ilet et faubourg, ayant 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 de profondeur, mesure française, borné d'un côté par le No 2, et de l'autre par le No 4; et sur le derrière par le No 16.

Ces deux lots sont vendus conformément à un plan fait par le voyer de la ville, le 25 mars 1831, et annexé à un acte passé par Mr. W Y Lewis, de Ralph Jacobs à Fell Crozat, du 17 mars 1831. Conditions: payables à 6 mois en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 4 déc—11, 2ps.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu Jeudi, 11 du courant, à la Bourse, à une heure précise, les propriétés suivantes:

Un terrain situé rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne, mesurant soixante-trois pieds onze pouces deux lignes à la rue Conti, avec soixante pieds onze pouces deux lignes de profondeur, avec la maison et ses dépendances; la maison est briquetée entre poteaux et contient cinq pièces, le tout conforme au plan; louée $30.

No. 3. Un terrain situé rue Louisa, entre le fleuve et la première rue, à environ 250 pieds du chemin public après la guildive de M. Byrne, mesurant 33 pieds 3 pouces 5 lignes sur la rue Louisa sur 140 pieds 8 pouces 3 lignes, avec la maison composée de deux appartemens, galerie et deux cabinets, bien bâtie, briquetée entre poteaux, avec les cuisines en bois, latrines.

No. 2. Un autre terrain attenant au précédent, ayant la même face et la même profondeur, avec une maison de quatre appartemens, une galerie et un cabinet, briquetée entre poteaux, cuisine, latrines, chambre et hangard dans le fond de la cour.

No. 1. Un autre terrain attenant au précédent, mesurant 38 pieds 4 pouces 3 lignes, sur 243 pieds 1 pouce 6 lignes de profondeur, avec un petit jardin, des chambres et un bonne écurie, latrines, puits &c; le tout conforme au plan.

Conditions: 6 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant Felix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. Les plans sont exposés à la Bourse. 4 déc—3

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu lundi, 8 du courant, à 1 heure, à la Bourse de Hewlett, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra,

La goëlette ROPER, du port de 149 tonneaux, avec ses agrès et apparaux, telle qu'elle se pourvoit et comporte et telle qu'elle est maintenant amarrée au chantier de Harned Hewes & co., de l'autre côté du fleuve. Les voiles sont déposées chez M. Knight, rue de la Vieille Levée, No. 47. 4 déc

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu le samedi, 6 du courant, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, au magasin d'encan, No. 20, rue St. Louis, à 11 heures, 60 caisses Blanc de Baleine; 50 do. suif, moulées; 10 sacs gingembre; 6 serons indigo; et autres articles; le tout endommagé à bord du navire New-Jersey, capitaine Wibray, de New-York. 4 déc

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu vendredi, 5 du courant, à 10 heures du matin, à son encan, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra; 103 caisses de Ferblanc; 2 boucauts et 1 caisse de marchandises, partie d'une caisse de cuivre en feuille; 6 paquets fer en feuilles; importés et avariés à bord du navire New-Jersey, capitaine Wibray, venant de New-York.

4 déc

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu mardi, 9 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un Lot de Terre dans le faubourg Franklin, ayant 34 pieds 5 pouces 3 8 de face au chemin à coulisses, sur 105 pieds 9 1-2 pouces de profondeur, entre les rues des Bons Enfans et Morales.

Conditions; $90 payables le 21 avril 1835, pareille somme le 21 avril 1835, et une autre pareille somme le 21 avril 1837, la balance comptant.

L'acte de vente sera passé devant M. Théod. Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur. Voyez le plan à la Bourse. 2 déc

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu, Samedi, 6 du courant, à midi, à la bourse, deux Terrains dans le faubourg Livaudais, Nos. 14 et 15, conformément au plan exposé à la Bourse; ils forment l'encoignure des rues de la Levée et Seconde, et mesurent 51 pieds 2 pouces à la Levée, sur une profondeur de 107 à 128 pieds de profondeur.

Conditions: $1360 payables le 12 Mars 1835, $1360 le 12 Mars 1836; le reste à 12 mois, du jour de la vente. L'acte de vente sera passé par Mr. Carlisle Pollock, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 2 déc.

PAR J B BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 21 mai 1834, et à la requête de M. M A Galvez, syndic de ses créanciers, il sera vendu le mardi, 9 décembre, à 4 heures précises de l'après midi, sur la Levée, vis à vis la rue Ste. Anne, les effets mobiliers ci-après désignés, abandonnés par le dit M. A. Galvez à ses créanciers.

1 barouche; 23 lits, 14 tables ou pupitres pour classes, table en cypre, vaisselle, ustensiles de ménage et de cuisine, bancs, linge, moustiquaires, matelats &c.

Conditions: comptant 27 nov

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu le vendredi, 12 décembre, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Deux Terrains de 120 pieds de face aux rues Apollo et Euterpe, faubourg Annonciation, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent dessus, à l'encoignure est une maison de maître, bâtie depuis peu, briquetée entre poteaux, cour carrelée, cuisine, puits en briques, magasin en bois, latrines, pigeonnier. L'autre maison est en bois, bâtie récemment, puits en briques, cuisine, latrines. Le terrain est très élevé. Il s'y trouve des Orangers et d'autres arbres. La propriété est située dans l'ilet après M. Bebcock.

Les acquéreurs sont invités à visiter cette belle propriété pour pouvoir l'apprécier. 1 déc

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI prochain, 6 décembre, à la Bourse Hewlett, à midi, sera vendu l'esclave Louise, créole, âgée de 24 ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: moitié comptant, la balance à 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente chez Joseph Cuvillier, et aux frais de l'acquéreur. 1 déc.

A VENDRE plusieurs belles vaches qui doivent mettre bas prochainement, et autres. S'adresser pour les voir de l'autre bord, chez M. Véret, à côté de l'habitation Marigny, et chemin du Bayou, à la maison à barrière blanche, avant le dernier reverbère.

2 déc

SELLE TROUVÉE.

IL a été trouvé par le nègre de M. Toulouse, une SELLE ANGLAISE, en bon état. Le propriétaire est requis de prouver son droit de propriété et de payer les frais du présent avis. S'adresser au bureau de cette feuille.

2 déc

LES soussignés désirant dévouer tout leur temps aux affaires de commission, invitent les marchands de comestibles et ceux de la campagne à venir examiner leur fond de comestibles et de liqueurs, qu'ils vendent en ce moment aux prix coûtants et à des termes accommodans.

DUCROS & MORPHY.
25 nov rue de la Vieille Levée, no. 13.

SAFFEN & BODGER,

No. 3, rue du Camp.

ONT reçu par des arrivages du nord, un grand assortiment de marchandises propres à l'usage des familles qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, à des prix très modérés, pour du comptant ou pour des billets escomptables.

Messrs. S & B. invitent respectueusement leurs amis et le public, de venir examiner ces marchandises; et ayant engagé nombre d'ouvriers en osier, qui seront ici durant l'hiver, ils feront faire sur commande, toute espèce de chariots d'enfans, berceaux et paniers.

N. B—Les trafiquans de la campagne et les habitans feront bien de venir faire choix de ces articles.

2 déc—6m

DUPLECHE, cordonnier pour femmes, récemment arrivé de France par le *Talma*, a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'établir son atelier et sa boutique, rue St. Pierre, entre Bourbon et Dauphine, No. 118; il confectionne tous les genres de chaussures pour femmes, tels que souliers et brodequins de goût et à la mode, et ayant apporté avec lui des matériaux de première qualité, il ose espérer satisfaire pleinement les personnes qui voudront bien s'adresser à lui. On trouvera toujours à son établissement toute espèce de chaussures faites d'avance et avec le plus grand soin. 24 nov—3

VENTES PAR LE SHERIF.

Les héritiers de la Veuve Bte. Denis Delaronde vs. Pre. Deverges aîné et jeune.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de la cour à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le lundi, 17 décembre prochain, à 1 heure après midi,

L'esclave créole nommé Petit Louis, âgé d'environ 32 ans. Cette vente étant la seconde et dernière, le dit esclave sera définitivement adjugé au plus haut et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant ses billets avec suffisante sécurité portant 10 pour cent d'intérêt et hypothèque sur l'esclave jusqu'à parfait paiement.

28 nov G W MORGAN, shérif

Francisco Trio, exécuteur testamentaire de Jean Puich vs. J C Mairet.

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le mardi, 16 décembre prochain, à 1 heure après midi,

L'esclave Jane, alias Annette, négresse âgée d'environ 16 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant. 14 nov G W MORGAN, shérif.

J B Donatien Augustin vs. Joseph Marie Fernandez.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, dans cette ville, le vendredi, 12 décembre prochain, à 1 heure après midi,

Le nègre Washington, âgé d'environ 14 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant.

10nov G W MORGAN, shérif

François Auguste vs. Fergus Allain.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, samedi 13 décembre prochain, à 1 heure après midi.

Un certain gril nommé William, âgé d'environ 28 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.

10 nov G W MORGAN, shérif

Joseph Auat contre les héritiers testamentaires de la Ve. Larche.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 6 décembre prochain, à l'heure après-midi,

La propriété ci-après décrite, savoir: Un lot de terre situé dans la rue Dorsier, No. 13, mesurant 69 pieds plus ou moins de face, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, avec les bâtisses et améliorations dessus.

Conditions: $1000 comptant, l'acquéreur prenant charge du paiement d'un billet de $8000 dû le 4 mars 1835, et la balance en deux paiemens égaux, le 4 septembre 1835 et le 4 mars 1836; l'acquéreur fournissant des billets endossés à satisfaction, avec hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

3 nov G W MORGAN, shérif

John Arrowsmith vs. Edmond Howard.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le lundi 27 décembre prochain, à 1 heure après midi,

La propriété mentionnée et désignée dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit; savoir:

Un certain Lot de terre situé au faubourg Marigny, entre les rues d'Amour et Craps, mesurant 40 pieds de face à la rue d'Espagne, et 60 pieds de profondeur, (mesure française) formant partie du lot No. 278, et borné d'un côté par une portion restant du dit terrain, et sur l'autre côté par une partie du lot No. 261, et sur le derrière, par le lot No. 279, avec toutes les améliorations ci-dessus.

Conditions de la vente: $50? 50 cts. comptant, avec intérêt sur $500, du 1er. février 1834, avec les frais; $500 portant dix pour cent d'intérêt du 1er. février 1834 jusqu'au paiement, qui doit se faire le 1er. février 1835; $500 avec un pareil intérêt, payable le 1er. août 1836, et finalement $500 s'il y a cet excédant, avec un pareil intérêt, payable le 1er. février 1836.

20 nov G W MORGAN, shérif

Will am Lake vs. Paul Pardelly.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le jeudi, 25 décembre prochain, à 1 heure après-midi,

L'esclave Polly, alias Mary, âgée de 20 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.

22 nov G W MORGAN, shérif

Un mulâtre américain dont le nom et le signalement suivent, faisait des journées, n'a pas paru chez sa maîtresse soussignée depuis une douzaine de jours qui le fait soupçonner marron. Il se nomme *Pite*, âgé d'environ 22 ans, taille 5 pieds 4 pouces environ, le corps menu et assez bien fait, d'une jolie figure, de gros yeux, sourcils épais, lèvres noires, ne parlant que très peu le français. Il est assez bien mis, il porte ordinairement un habit bleu, chapeau blanc, et se fera sûrement passer pour libre. Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres embarcations sont priés de ne pas le recevoir à leur bord, sans quoi ils s'exposeraient à encourir la peine portée par la loi.

Une récompense de $10 sera donnée à quiconque le conduira à la geôle de cette ville ou chez sa maîtresse, rue Royale, entre Ste. Anne et Dumaine, no. 237.

2 déc—3 Ve. LOUIS AVART.

$10 DE RECOMPENSE.

SERONT données pour l'arrestation de la jeune esclave nommée ELIZA ou LOUISA, qui s'est absentée de la papeterie il y a environ une semaine. Elle est âgée d'environ 18 ans, taille de 5 pieds, 1 ou 2 pouces, et appartenait à madame Magdeleine Laye. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la ramènera à la presse à coton à vapeur de la Levée.

20 nov—d F. C. CATONNET, sect.

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, le 1er. courant, le nègre NELSON, âgé de 27 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, ayant une cicatrice au sourcil de l'œil gauche, et une autre au bout de la joue près du nez. Ledit esclave a été dernièrement acheté de M. Bishop, et appartenait ci-devant à M. Benrose. Comme il a emporté beaucoup de linge, il serait difficile de dire les vêtemens qu'il porte. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis.

8 oct Y. M'DANIEL.

$10 DE RECOMPENSE.

Partie marrone de chez le soussigné le 20 du mois passé, la griffonne nommée EUPHEMIE, âgée d'environ 20 à 22 ans, taille cinq pieds et quatre ou cinq pouces, ayant le pouce de la main droite cicatrisé, suite d'une brûlure, et n'a plus l'ongle; les deux dents de devant de la machoire supérieure sont cassées, deux petites marques de coupure sur les sourcils, le nez très plat, yeux longs, corpulente, et les seins volumineux. Elle fut achetée par le soussigné à l'encan de la succession Denis Lamel au poste des Opelousas, paroisse St. Landry (il y a six ans) et il est probable qu'elle cherche à se rendre là, où ses sœurs et mère qui sont libres, et cherchera aussi à se faire passer pour libre. La récompense ci-dessus sera payée à qui la fera loger dans une des geoles de cet état; et donnant avis au soussigné, et $25 hors de cet état.

Tous capitaines de navires et bateaux à vapeur ou toute autre personne qui voudrait la receler restent prévenus qu'ils seront poursuivis selon toute la rigueur des lois.

A. MONDELLI,
25 nov rue Chartres, no 183.

La Gazette des Opelousas insérera cet avis pour 15 jours et en sera son compte pour être payé à cet office.

FRANCOIS KROLL, *artiste musicien*, de l'Ecole Royale de musique, arrivé récemment en cette ville, et attaché au Théâtre d'Orléans comme première clarinette, informe le public qu'il se chargera de donner des leçons de clarinette, de guitare et de violon; il donnera des leçons chez lui, *rue Royale, No 2*[illegible], et se transportera chez les personnes qui l'honoreront de leur confiance.

11 nov—15

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages, les articles suivants, qu'il offre à vendre à des prix très modérés;

Huile d'anis, do. de menthe, do. de rose, do. de sabine, do. de romarin, do de néroli, do de girofle, du de canelle, do. de Lavande; eau de fleurs d'orangers en flacons, seringues à soi-même, demi seringues, do à injections, racine d'althea, de rhubarbe, de rhatanhia, de badiane, d'épéca, de calchique, d'angélique, de colombo, de gentiane, de reglisse, de jalap, de tormentil, de polipodium, gomme arabique, d'assafoetida, de sénégal, de copal, d'élémie, de galbanum, de kino, de mastic, de sangdragon, de gayac, poix de Bourgogne, Sumac, de Sicile, d'Amérique, opium, [illegible], alum, potasse, [illegible] de fumée, d'ivoire, quinquina, baume de Pérou, de Tolu, de Canada, de Copahu, agaric blanc, fleurs de sureau, de violette, d'althea, de mauve, de tilleul, de camomille et de roses. D. MORALES, pharmacien,

encoignure Condé et St. Philippe.

Il offre les articles ci-dessus mentionnés en gros et en détail à MM. les pharmaciens et habitants, à des termes très avantageux. 31 oct